



Note de recherche

Le Baromètre de la confiance politique / Vague 15

Mars 2024

LA CITÉ DE LA PEUR : L'INSÉCURITÉ ET LE CHOIX POLITIQUE

Luc Rouban

Directeur de recherche CNRS

luc.rouban@sciencespo.fr

L'insécurité est souvent considérée comme un facteur décisif dans le choix d'un pouvoir fort et autoritaire comme dans le vote en faveur de l'extrême-droite. Les résultats de la vague 15 du baromètre de la confiance politique permettent de répondre à plusieurs questions. La France est-elle devenue la cité de la peur¹ ? Existe-t-il en la matière une spécificité nationale qui distinguerait la France de l'Allemagne, de l'Italie et de la Pologne ? L'insécurité réelle et le sentiment d'insécurité sont-ils distincts ? Peut-on affirmer que l'insécurité subjective n'a rien à voir avec l'insécurité objective ? Et quels en sont les facteurs ? Les catégories populaires sont-elles plus enclines à se sentir en insécurité que les catégories moyennes et supérieures, ce qui pourrait faire le jeu du populisme ?

L'analyse montre que l'insécurité prend différents visages d'un pays à l'autre, la crainte du cambriolage étant dominante en France. Elle permet également de montrer que l'appartenance sociale joue assez peu, autant sur le risque déclaré d'être victime d'une agression que sur l'intensité du sentiment d'insécurité. Elle révèle que la spécificité française tient à ce que le sentiment d'insécurité est bien plus lié que dans les autres pays au niveau de libéralisme culturel et à la réception de l'immigration. L'insécurité devient alors le révélateur d'une faible cohésion nationale. Mais l'enquête permet aussi de voir que l'insécurité n'alimente pas mécaniquement le vote en faveur de l'extrême-droite et que ses effets électoraux se révèlent finalement assez minimes.

La vague 15 du Baromètre de la confiance du CEVIPOF a été réalisée grâce à un partenariat entre le CEVIPOF, le CESE, Intériale Mutuelle, CMA-France, EDF et l'Université Guido Carli - LUISS à Rome.

L'enquête de terrain Baromètre de la confiance politique a été réalisée par OpinionWay du 8 au 18 janvier 2024 auprès d'un échantillon représentatif de 3 521 enquêtés en France, de 1 632 en Allemagne, de 1 706 en Italie et de 1 820 en Pologne.

Ni l'enquête ni son traitement ni les analyses qui en sont tirées n'ont fait l'objet d'un recours à l'intelligence artificielle.

1.

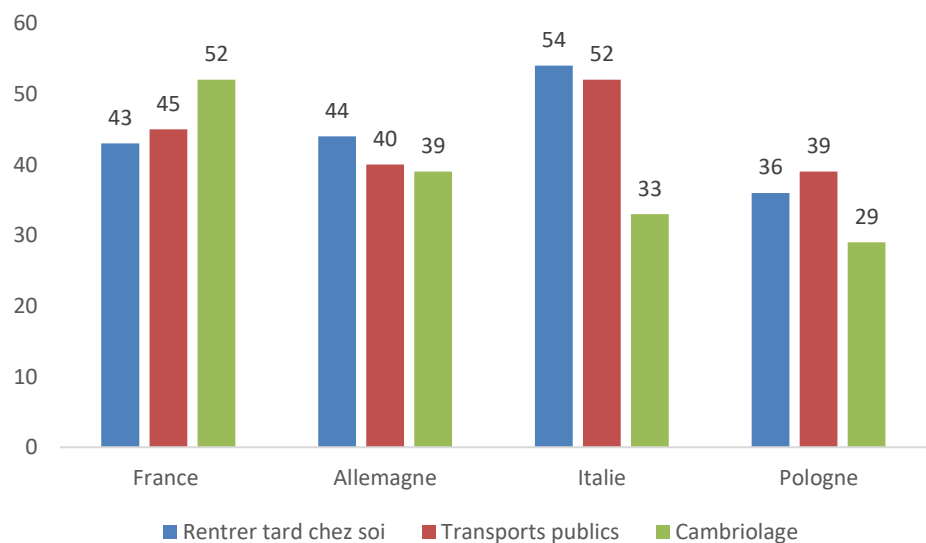
Par référence au film d'Alain Berbérian de 1994. Seules les personnes malveillantes pourront y voir une référence au fait que le scénario a été écrit par Les Nuls et qu'il est question de la projection à Cannes d'un film appelé *Red is Dead...*

Les dimensions de l'insécurité subjective

La question de l'insécurité subjective (celle que l'on ressent quelle que soit la réalité factuelle à laquelle on est confronté a été appréhendée dans la vague 15 du Baromètre de la confiance politique à travers les réponses données à trois propositions : « Je me sens en insécurité lorsque je rentre tard chez moi » ; « Je suis inquiet pour moi ou les membres de ma famille lorsqu'on prend les transports en commun » ; « J'ai peur que mon domicile soit cambriolé ». À cela s'ajoute une question factuelle portant sur l'insécurité objective : « J'ai déjà fait l'objet d'agressions ou de tentatives d'agressions dans mon quartier ».

Une première analyse par pays montre, qu'en moyenne, les peurs ne sont pas réparties de manière homogène. C'est en Italie que le sentiment d'insécurité lorsqu'on rentre tard chez soi est le plus fréquent et c'est également en Italie que les transports en commun suscitent le plus souvent des craintes. C'est en Pologne que le sentiment d'insécurité est le plus rare quel qu'en soit le sujet. Mais c'est en France que la peur d'un cambriolage du domicile est la plus répandue et cela bien plus que dans les trois autres pays étudiés.

Graphique 1 : Les peurs par pays (%)



Source : Luc Rouban, CEVIPOF, Baromètre de la confiance politique, vague 15.

Comment ces craintes se distribuent-elles ? Les réponses viennent renverser certaines idées reçues. La peur éprouvée lorsqu'on rentre tard chez soi n'évolue guère selon la catégorie sociale objective ou fort peu, et cela quel que soit le pays. En France, la proportion d'enquêtés éprouvant de la crainte lorsqu'ils rentrent chez eux tardivement passe de 36% dans les catégories populaires à 44% dans les catégories supérieures. En Allemagne, on passe de 43% à 39%, en Italie de 52% à 55%, en Pologne, de 34% à 36%.

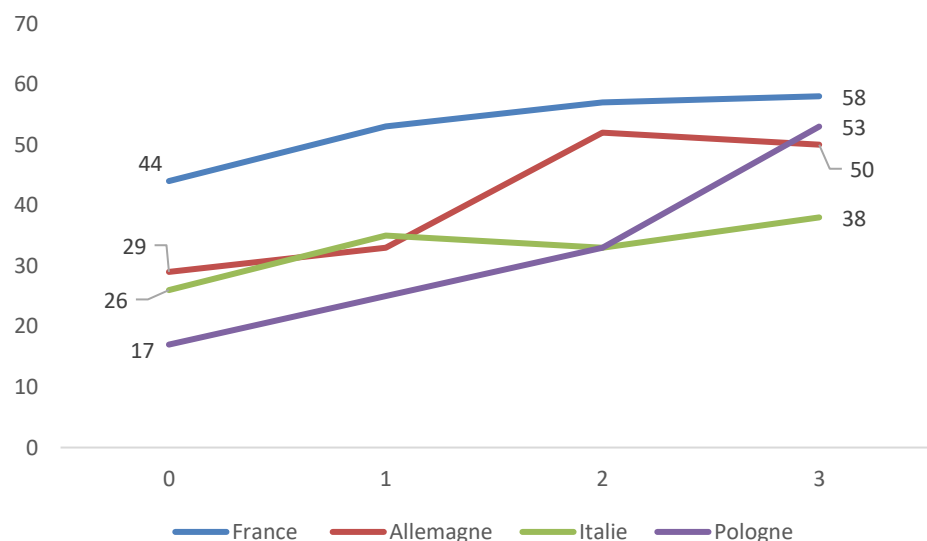
Les réponses sont assez fortement différenciées, en revanche, en fonction de l'âge des répondants. Mais, contrairement à ce que l'on pourrait penser *a priori*, car les plus âgés sont censés être à la fois les plus vulnérables et les plus riches (du moins en moyenne), ce ne sont pas les personnes les plus âgées qui sont les

plus craintives, ce sont les plus jeunes. En France, la proportion d'enquêtés craintifs passe de 53% chez les 18-24 ans à 41% chez les 50-64 ans et 40% chez les 65 ans et plus. Cela se vérifie dans les trois autres pays étudiés : on passe en Allemagne de 53% chez les 18-24 ans à 32% chez les 65 ans et plus, en Italie de 74% à 49%, la différence se faisant entre les 18-24 ans et la tranche d'âge suivante (57% chez les 25-34 ans), en Pologne de 48% à 26%.

Si l'on s'arrête sur la peur du cambriolage, si caractéristique de la France, on voit en revanche que l'âge ne joue pas : 50% des 18-24 ans ont peur d'être cambriolé contre 53% des 65 ans et plus. Mais ce n'est vrai qu'en France, la proportion décroît en revanche dans les trois autres pays avec l'âge. En Allemagne, on passe ainsi de 50% à 32%, en Italie de 39% à 28% et en Pologne de 34% à 21%.

La peur du cambriolage ne monte pas en fonction du niveau de vie et donc de son patrimoine : 53% la partagent en catégories populaires comme en catégories moyennes, 48% en catégories supérieures. C'est donc bien l'inverse. Elle augmente d'ailleurs très régulièrement et parfois de manière très sensible en fonction du niveau de précarité économique, ce qui renvoie bien évidemment au contexte social du quartier où l'on habite. La précarité économique est mesurée sur la base de trois variables : le fait de s'en sortir difficilement avec les revenus du ménage, d'être confronté pour soi ou les membres de sa famille au risque sérieux de chômage et de se retrouver dans le premier quartile du revenu par foyer calculé en unités de compte selon les normes INSEE. Mais c'est en Italie et en France que l'écart est le plus réduit entre le niveau 0 de précarité et le niveau 3 : 12 et 14 points d'écart contre 21 en Allemagne et 33 en Pologne.

Graphique 2 : La peur d'être cambriolé par niveau de précarité et par pays (%)



Source : Luc Rouban, CEVIPOF, Baromètre de la confiance politique, vague 15.

Lecture : en France, 44% des enquêtés se situant au niveau 0 de l'indice de précarité, donc les moins précaires, ont peur d'être cambriolés contre 58% de ceux qui se situent au niveau 3, donc les plus précaires.

Ce qui joue le plus sur le sentiment d'insécurité

Pour mesurer de manière plus générale les facteurs qui jouent le plus sur l'insécurité subjective, on a créé un indice qui va donc de 0 à 3 en fonction des réponses positives aux trois questions que l'on a présentées, que l'on a ensuite dichotomisé en un niveau bas d'insécurité subjective (0 ou une réponse positive) et un niveau élevé (2 ou 3 réponses positives). La France partage avec l'Italie la proportion la plus importante d'enquêtés se situant sur le niveau élevé d'insécurité subjective (45% dans les deux cas) avant l'Allemagne (37%) et la Pologne (32%).

Quels sont les facteurs qui jouent le plus sur le sentiment d'insécurité ? Le débat a toujours été vif entre ceux qui soutiennent que ce sentiment n'a pas grand-chose à voir avec la réalité de l'insécurité et ceux qui, au contraire, soutiennent l'idée que ce sentiment est lié à une expérience sociale ou à un mode de vie. L'insécurité objective, réelle, peut être mesurée par le taux de criminalité ou de délinquance dans le quartier ou la zone géographique de vie de l'enquêté mais sa mesure reste difficile et les corrélations hasardeuses car rien ne permet de dire que l'enquêté est vraiment concerné par ce qui peut arriver de l'autre côté de la rue ou bien par la nature de la criminalité ou de la délinquance locale (le trafic de stupéfiants ou l'extorsion de fonds sur les commerçants peuvent ne pas le concerner). Une seconde méthode est de repérer les enquêtés qui ont fait personnellement l'expérience de la criminalité ou de la délinquance, comme victime ou comme cible, ce qui a été le choix retenu dans le cadre de l'enquête.

En moyenne, les enquêtés français et italiens sont ceux qui déclarent le moins avoir fait l'objet d'une agression ou d'une tentative d'agression : 15% dans le premier cas et 14% dans le second contre 18% des enquêtés allemands et 20% des enquêtés polonais. Ces résultats moyens sont en fait très territorialisés car la question portant sur le fait de savoir si les enquêtés habitent dans un territoire en difficulté génère des clivages statistiques importants². Entre ceux qui habitent de tels territoires et les autres, la proportion de ceux qui déclarent avoir été ou presque été agressés passe de 25% à 11% en France, de 39% à 11% en Allemagne, de 18% à 13% en Italie et de 53% à 13% en Pologne. Les fractures territoriales semblent donc plus importantes en matière de sécurité en Allemagne et en Pologne qu'en France et en Italie.

En revanche, la catégorie socioprofessionnelle ne joue pas. En France, les enquêtés déclarant avoir été victimes au moins d'une tentative d'agression sont répartis de manière assez homogène : 16% en catégorie populaire, 13% en catégorie moyenne, 15% en catégorie supérieure³. En Allemagne, on passe de 15% en catégorie populaire à 22% dans les catégories moyennes et supérieures. En Italie, même constat : 15% en catégories populaires et moyennes, 17% en catégories supérieures. En Pologne, 19% en catégories populaires, 25% en catégories moyennes, 20% en catégories supérieures.

Observe-t-on une corrélation entre le fait d'avoir été victime ou potentiellement victime d'une agression et le fait de se sentir davantage en insécurité ? La réponse est positive, l'agression restant très souvent un traumatisme au moins psychologique. Le fait d'avoir été agressé ou menacé d'agression reste un élément puissant de discrimination statistique. C'est ainsi que 83% des enquêtés français ayant fait au moins l'objet d'une tentative d'agression se retrouve sur la partie haute de l'indice d'insécurité contre 40%

2.

Ce qui n'est pas le cas de la taille de la commune qui est disponible seulement pour la France. Les variations entre communes rurales (13% d'agressés) et l'agglomération parisienne sont très limitées (16%)

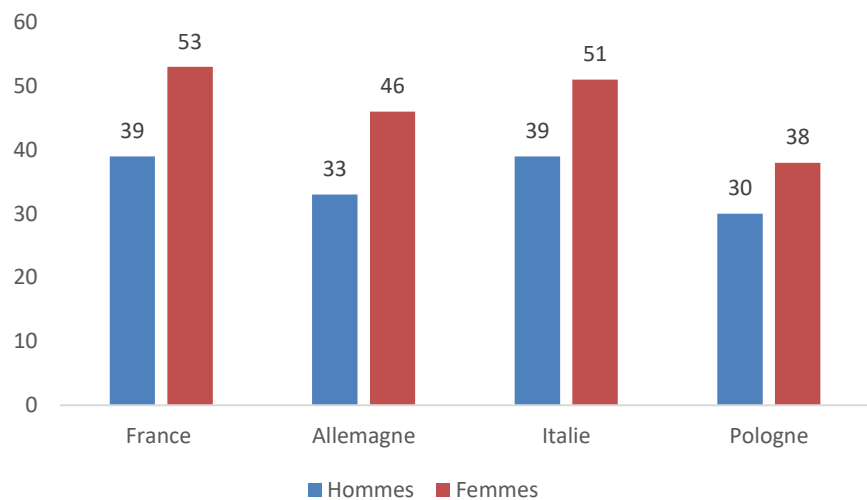
3.

La définition des catégories est donnée en annexe

de ceux qui n'ont pas vécu cette expérience. Il en va de même en Allemagne (77% contre 32%), en Italie (79% contre 40%) et en Pologne (76% contre 24%). On ne peut donc pas soutenir que le sentiment d'insécurité est une pure construction sociopolitique, alimenté par les sondages ou les réseaux sociaux. L'expérience de l'agression exerce une influence considérable sur le niveau moyen du sentiment d'insécurité.

Une première analyse montre que les femmes ne sont pas plus souvent victimes d'agressions ou de tentatives d'agressions dans les quatre pays étudiés que les hommes : 16% d'entre elles contre 14% des hommes en France, 17% au lieu de 19% en Allemagne, 14% contre 15% en Italie, 18% contre 23% en Pologne. En revanche, elles ressentent plus souvent que les hommes un fort sentiment d'insécurité, défini par la proportion de celles qui se situent sur la partie haute de l'indice, notamment en France et en Italie.

Graphique 3 : L'insécurité subjective des hommes et des femmes par pays (% de la partie haute de l'indice)



Source : Luc Rouban, CEVIPOF, Baromètre de la confiance politique, vague 15.

Mais si l'on écarte l'expérience de l'agression, qui reste le facteur explicatif le plus puissant, il faut encore saisir ce qui influence le plus le sentiment d'insécurité. Une analyse de régression montre qu'en France le facteur le plus déterminant en termes relatifs dans le sentiment d'insécurité ne tient pas à des variables objectives comme la classe sociale, le genre, la précarité économique ou l'âge ou bien encore à des dispositions sociales comme la confiance interpersonnelle mais bien au niveau de libéralisme culturel calculé sur la base de questions relatives à l'immigration, à l'ouverture de la France et au positionnement face à la peine de mort. Ce résultat est confirmé par un simple tri croisé montrant que le sentiment d'insécurité est partagé par 59% des enquêtés se situant au niveau 0 de l'indice de libéralisme culturel contre 21% de ceux qui se situent à son niveau maximum de 3. En revanche, là encore, le sentiment fort d'insécurité est un peu plus fréquent dans les catégories populaires (49%) mais très présent également dans les catégories moyennes (44%) et loin d'être absent dans les catégories supérieures (40%).

En Allemagne et en Italie, on obtient le même résultat mais le poids du libéralisme culturel est bien plus léger (wald de 56 et de 31 et non plus de 156 comme en France). En Pologne, le degré de libéralisme culturel est devancé par le degré de précarité économique, bien que la significativité statistique ne soit pas très bonne. Le sentiment fort d'insécurité concerne 13% des enquêtés ne souffrant d'aucune précarité à 39% de ceux qui sont les plus vulnérables. On voit déjà dans ces premiers résultats apparaître une spécificité française où la question de l'insécurité et donc le sentiment de vulnérabilité sont liés plus fortement qu'ailleurs à la question de la cohésion nationale et de l'immigration.

Le sentiment d'insécurité et ses effets sur la confiance dans l'État régalien

A priori, on pourrait penser que le fait d'éprouver fortement un sentiment d'insécurité va jouer de manière importante sur la confiance que l'on éprouve à l'égard des institutions politiques mais aussi des services régaliens, police et justice. Or, l'analyse montre que le niveau de confiance dans les institutions politiques ne varie presque pas quelle que soit l'intensité du sentiment d'insécurité. Si on crée un indice de confiance dans les institutions politiques centrales, confiance dans le gouvernement, dans la Chambre haute et dans la Chambre basse, puis qu'on le dichotomise en un niveau de confiance basse et un niveau de confiance élevée, on voit que la proportion d'enquêtés ayant vraiment confiance dans les institutions politiques ne change pas, autour de 30% en France, de 28% en Italie, de 24% en Pologne. Ce n'est qu'en Allemagne que l'on observe une légère baisse de ce niveau de confiance qui passe de 47% à 31% parmi les enquêtés ressentant une forte insécurité.

De la même façon, la confiance dans la police ne change pas, que l'on éprouve ou pas un fort sentiment d'insécurité. En France, on reste autour de 70% de confiance, en Allemagne la confiance s'érode à peine (de 78% à 74%), comme en Italie (de 73% à 67%). En Pologne, quelle que soit la situation des enquêtés, la confiance dans la police reste très basse (37%), une institution qui reste encore associée à la répression politique.

En revanche, le sentiment d'insécurité reste fortement corrélé avec la confiance dans la justice, ce qui confirme le fait que la justice n'est pas une institution comme une autre car elle incarne l'équité de la règle sociale au-delà d'une fonction purement normative. En France, les enquêtés ayant un faible sentiment d'insécurité sont 50% à lui faire confiance contre 37% de ceux qui se sentent fortement en insécurité. En Allemagne, le différentiel est du même ordre mais à des niveaux moyens de confiance bien plus élevés (on passe de 72% à 61%), en Italie ce différentiel se réduit sensiblement (on passe de 45% à 39%). En Pologne, on observe le phénomène inverse : ce sont ceux qui partagent le plus un sentiment d'insécurité qui font le plus confiance à la justice : 36% contre 21% de ceux qui n'éprouvent pas particulièrement ce sentiment.

Est-ce que le fait d'avoir été agressé ou avoir fait l'objet d'une tentative d'agression change les choses ? En ce qui concerne la police, les enquêtés agressés ont un peu moins confiance en elle dans les quatre pays, sans que la différence soit bien grande : moins 7 points en France (la gendarmerie perd également 10 points) et en Allemagne, moins 4 points en Italie, en revanche 11 points de plus en Pologne mais à partir d'un niveau moyen très bas. La situation est différente en ce qui concerne la justice. Le fait d'avoir été agressé ou presque agressé en France ne change rien, un point de moins. En Allemagne, le

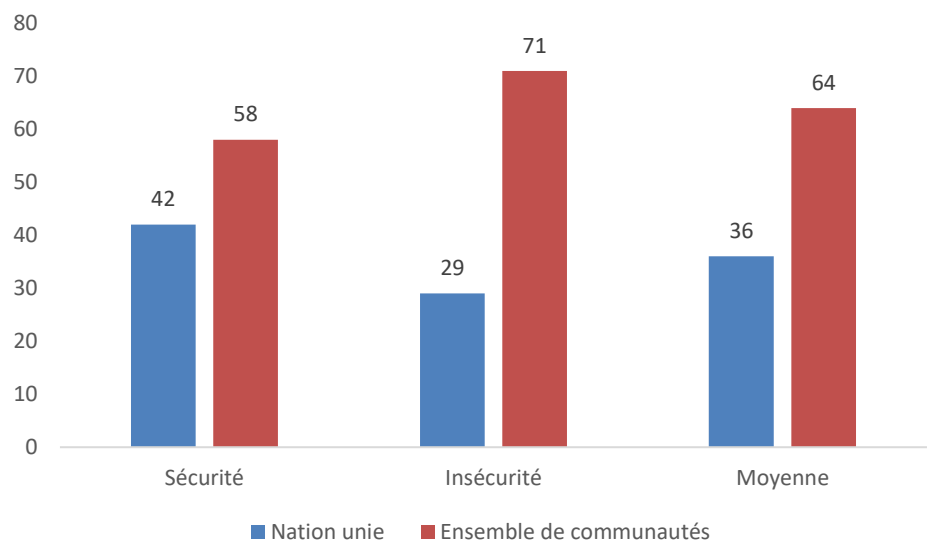
niveau de confiance dans la justice perd en revanche 12 points, alors qu'il gagne environ 11 points en Italie et en Pologne.

L'insécurité et la cohésion nationale

La relation forte entre le niveau de libéralisme culturel et le sentiment d'insécurité renvoie tout particulièrement en France à l'absence de cohésion sociale et notamment à la perception très différente de l'insécurité selon que l'on estime appartenir ou non à la communauté nationale.

Une première analyse portant sur la France montre que les enquêtés partageant un fort sentiment d'insécurité considèrent bien plus que les autres que la France est « un ensemble de communautés qui cohabitent les unes avec les autres » plutôt qu'une « nation assez unie malgré ses différences ». En Allemagne, le même phénomène est observé mais dans de moindres proportions puisque la proportion d'enquêtés répondant « une nation unie » passe de 51% chez ceux qui se sentent en sécurité à 37% chez ceux qui se sentent en insécurité. Le différentiel est encore plus faible en Italie (on passe de 55% à 48%) ou en Pologne (on passe de 57% à 50%).

Graphique 4 : Le sentiment d'insécurité et la représentation globale de la France (%)



Source : Luc Rouban, CEVIPOF, Baromètre de la confiance politique, vague 15.

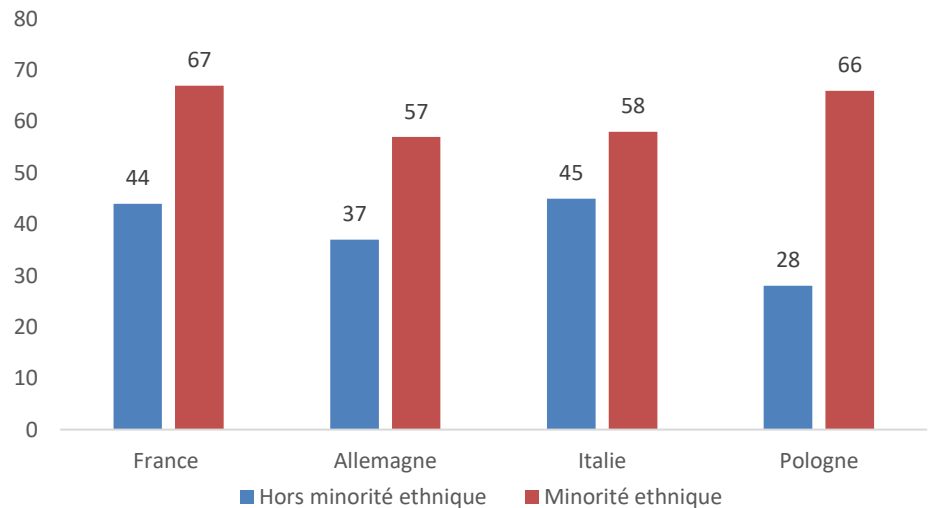
Lecture : en France, ceux qui partagent un fort sentiment d'insécurité (partie haute de l'indice) sont 29% à considérer que le pays constitue une nation unie.

Si le sentiment d'insécurité reste lié à des représentations sociétales libérales, ce sentiment comme ces représentations sont dépendantes d'une situation d'intégration dans la société et cela surtout en France. On peut en avoir deux témoignages.

Tout d'abord, les enquêtés français les plus inquiets pour leur sécurité sont sensiblement plus nombreux en proportion à estimer qu'ils appartiennent à une communauté de valeurs, linguistique ou géographique (27%) que ceux qui ne sont pas inquiets (17%) un déséquilibre qui se fait au dépend de la proportion de ceux pensant appartenir avant à la communauté nationale (21% contre 30%) alors que les autres items concernant les communautés de modes de vie ou la situation d'anomie (appartenance à aucune communauté) n'évoluent presque pas.

Ensuite, les enquêtés estimant appartenir à une minorité ethnique sont bien plus nombreux en proportions, et cela dans tous les pays étudiés, à se positionner en haut de l'indice mesurant le sentiment d'insécurité. Le différentiel entre eux et ceux estimant ne pas appartenir à une minorité est particulièrement élevé en Pologne (38 points), plus bas, mais néanmoins important, en France (23 points) et en Allemagne (20 points). Ce n'est qu'en Italie que cet écart se réduit sensiblement (13 points).

Graphique 5 : Le sentiment fort d'insécurité selon le groupe ethnique subjectif (%)

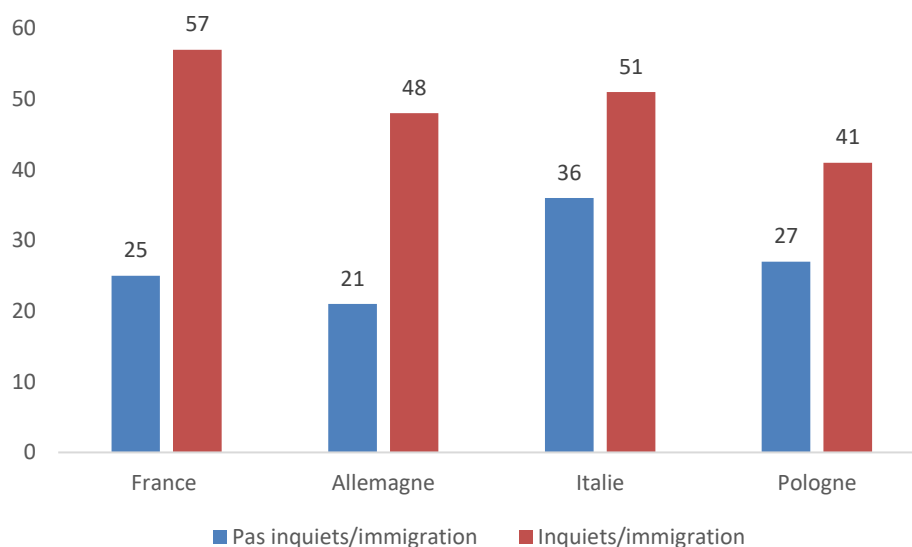


Source : Luc Rouban, CEVIPOF, Baromètre de la confiance politique, vague 15.

Si l'enquête ne permet pas d'isoler les enquêtés d'origine immigrée, on voit bien que la question de l'immigration est bien plus présente en France dans le débat sur l'insécurité que dans les trois autres pays étudiés. On a donc construit un indice portant sur l'inquiétude générée par l'immigration. Cet indice repose sur les réponses positives à trois questions ou propositions : « il y a trop d'immigrés dans mon pays » ; « les migrations m'inquiètent » ; « le terrorisme m'inquiète ». L'association statistique des réponses à ces trois items est forte (alpha de Cronbach = 0,629). À partir de cet indice, on peut donc calculer un indice dichotomisé distinguant les enquêtés fortement inquiets du fait de l'immigration (2 ou 3 réponses positives) des enquêtés qui ne le sont pas ou peu (aucune ou une réponse positive). En moyenne, sur l'ensemble des quatre pays étudiés, 64% des enquêtés se positionnent sur la partie haute de l'indice. Les résultats sont assez similaires d'un pays à l'autre, sauf en Pologne : 66% en France, 70% en Allemagne dont les enquêtés semblent peu apprécier après coup la généreuse ouverture des frontières par la chancelière Merkel (accueil d'1,6 million de réfugiés entre 2015 et 2021), 65% en Italie mais 51% en Pologne.

L'analyse montre que les enquêtés les plus préoccupés de la question migratoire au sens large, telle qu'elle est appréhendée dans l'indice, sont bien plus saisis d'un sentiment d'insécurité que les autres. Mais c'est bien en France que le différentiel est le plus important : entre ceux qui ne sont pas inquiets de la situation migratoire et ceux qui le sont, le sentiment d'insécurité gagne 23 points, alors qu'il en gagne 20 en Allemagne, 13 en Italie et 14 en Pologne.

Graphique 6 : Le sentiment d'insécurité en fonction de l'inquiétude générée par l'immigration (% sur les parties hautes des indices)



Source : Luc Rouban, CEVIPOF, Baromètre de la confiance politique, vague 15.

Lecture : en France, seuls 25% des enquêtés qui ne sont pas inquiétés par les migrations partagent un fort sentiment d'insécurité contre 57% de ceux qu'inquiète l'immigration.

L'insécurité ne joue pas sur le vote mais sur la demande d'autorité

En quoi la réalité ou le sentiment d'insécurité influent-ils sur le choix électoral ? L'extrême-droite est-elle la seule à récupérer les voix de celles et ceux qui ont été agressés ou qui vivent dans un fort sentiment d'insécurité ?

Contrairement à ce que l'on pourrait penser *a priori*, le fait d'avoir été victime d'une agression ou de sa tentative ne change pas grand-chose au vote (aux inscrits) pour Jean-Luc Mélenchon (13% au lieu de 16% chez les autres enquêtés), vient sans doute miner le vote en faveur d'Emmanuel Macron (12% au lieu de 22%) et diviser par deux le score de Valérie Pécresse (2% au lieu de 4%) mais ne change rien au vote pour Marine Le Pen (16% au lieu de 17%) ou d'Éric Zemmour (5% dans les deux cas). La seule vraie différence réside dans la proportion énorme de vote blanc, nul ou d'abstention : 45% au lieu de 25%, ce qui vient corroborer le fait que les agressés se retrouvent en situation sociale difficile, dans des territoires où la socialisation politique a disparu.

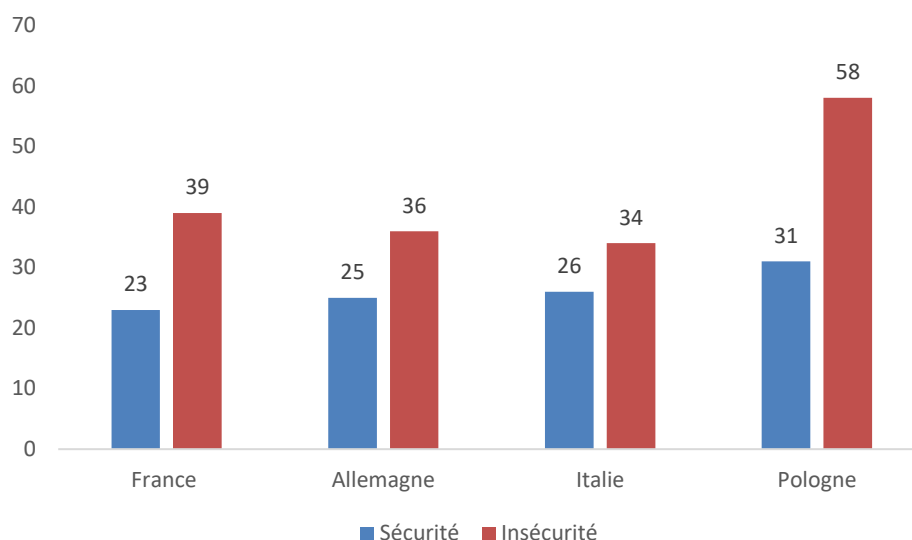
En Allemagne, l'AfD d'extrême-droite est le seul parti vraiment privilégié aux élections législatives de 2021 par les enquêtés ayant été agressés (15% au lieu de 8%). En Italie, aux législatives de septembre 2022, la proportion d'électeurs pour la Lega ne change pas (7%) et celle des électeurs de Fratelli d'Italia est presque de même niveau (20% au lieu de 22%). Seul le vote pour le Partito Democratico est plus bas (12% au lieu de 17%) et celui en faveur d'Italia Viva est nettement plus haut (15% au lieu de 5%). Les votes blancs, nuls et l'abstention ne changent pas. En Pologne, lors des dernières élections législatives, le vote en faveur du PiS évolue mais à la baisse chez les enquêtés agressés (29% contre 33%) alors que le vote en faveur de la Coalition civique baisse très légèrement (25% au lieu de 28%) et que celui pour la Troisième voie monte légèrement (17% au lieu de 12%). Au total, donc, rien de probant dans le respect des marges d'une enquête par sondage.

Le sentiment d'insécurité a-t-il, lui, davantage d'effet électoral ? En France, les enquêtés partageant un fort sentiment d'insécurité votent moins à gauche et notamment pour Jean-Luc Mélenchon (13% au lieu de 18% chez ceux qui n'éprouve pas particulièrement ce sentiment), un peu moins pour Emmanuel Macron (17% au lieu de 22%), de la même façon pour Valérie Pécresse (autour de 4%), et davantage pour Marine Le Pen (21% au lieu de 13%) comme pour Éric Zemmour (7% au lieu de 4%). Le vote blanc et nul comme l'abstention sont légèrement plus élevés (32% au lieu de 27%). En Allemagne, les effets électoraux sont également réduits voire inexistant car le sentiment d'insécurité profite autant à la CDU-CSU (24% au lieu de 20%) qu'au SPD (24% au lieu de 22%) ou à l'AfD (12% au lieu de 7%). Seuls les Grünen se voient davantage délaissés (9% au lieu de 16%). En Italie, même constat, les variations sont faibles et ne profitent à personne en particulier. Le vote pour le Partito Democratico est très légèrement en baisse (14% au lieu de 17%), celui pour le Mouvement 5 étoiles reste au même niveau comme celui pour la Lega, alors que celui pour Fratelli d'Italia se rétracte légèrement (20% au lieu de 23%). Seul le vote pour Forza Italia progresse un peu (8% au lieu de 5%). En Pologne, même constat, car la distribution des votes est encore plus homogène que les enquêtés se sentent ou pas en insécurité.

In fine, on peut se demander si l'insécurité objective ou subjective ne vient pas renforcer la demande pour un pouvoir autoritaire. On a donc créé un indice d'autorité s'appuyant sur les réponses apportées à trois propositions : un bon système politique est celui « ayant à sa tête un homme fort qui n'a pas à se préoccuper du parlement ni des élections » ; « où ce sont des experts et non un gouvernement qui décident ce qui leur semble le meilleur pour le pays » ; « où l'armée dirige le pays ». Cet indice a été ensuite dichotomisé en un groupe en forte demande d'autorité et un groupe en faible demande. Les différences ne sont pas très grandes en moyenne entre les pays : 30% des enquêtés en France et en Allemagne, 29% en Italie et 40% en Pologne se positionnent sur la partie haute de l'indice.

C'est ici que l'on mesure la déconnexion entre la demande forte d'autorité provoquée par l'insécurité et l'orientation éparpillée du vote. L'effet de l'insécurité objective est massif sur la proportion d'enquêtés se situant en haut de l'indice d'autorité. En France, les enquêtés ayant fait l'objet au moins d'une tentative d'agression sont 52% à s'y positionner contre 27% des autres enquêtés. La même observation peut être faite en Allemagne (43% contre 26%), en Italie (50% contre 26%) et en Pologne (72% contre 32%). L'effet de l'insécurité subjective est moindre mais néanmoins sensible comme le montre le graphique ci-après.

Graphique 7 : La demande d'autorité selon le niveau d'insécurité subjective (% sur la partie haute de l'indice d'autorité)



Source : Luc Rouban, CEVIPOF, Baromètre de la confiance politique, vague 15.

Lecture : en France, 23% des enquêtés se sentant en sécurité aimeraient fortement un pouvoir autoritaire contre 39% de ceux qui se sentent en insécurité.

Conclusion

L'enquête montre que l'insécurité objective comme l'insécurité subjective n'opposent pas frontalement les catégories populaires aux catégories moyennes et supérieures. La taille de la commune ne joue pas non plus alors que les inégalités territoriales, en revanche, sont assez fortement clivantes. En France, la question de l'insécurité a pris des proportions très importantes dans le débat public car elle est bien plus souvent que dans les autres pays étudiés associée à la question de l'immigration. L'insécurité est devenue en France un registre où s'exprime l'absence de cohésion sociale et la crainte d'un délitement du tissu national. Mais ce n'est donc pas l'insécurité en tant que telle, objective ou subjective, qui conduit les enquêtés à choisir des partis d'extrême-droite ou un pouvoir autoritaire. Le vote d'extrême-droite reste ancré dans des mécanismes plus profonds de délégitimation de l'ordre social et une recherche de l'autorité qui ne trouve peut-être pas à s'arrimer à d'autres partis.

Annexe

La définition des catégories socioprofessionnelles

Celles-ci sont définies de la manière suivante : les catégories populaires comprennent les artisans, les commerçants, les employés, les policiers et militaires, les employés administratifs d'entreprise, les employés de commerce, le personnel des services directs aux particuliers, les ouvriers qualifiés, les chauffeurs, les ouvriers non qualifiés, spécialisés, les ouvriers agricoles, les anciens employés, les anciens ouvriers, les chômeurs n'ayant jamais travaillé. Les catégories moyennes comprennent : les professeurs, professions scientifiques, les contremaîtres, les agents de maîtrise, les employés civils et agents de service de la fonction publique, les agriculteurs exploitants, les

professions de l'information, des arts et des spectacles, les instituteurs et assimilés, l'encadrement de la santé et du travail social, le clergé et religieux, l'encadrement administratif de la fonction publique, l'encadrement administratif et commercial des entreprises, les techniciens. Les catégories supérieures comprennent : les chefs d'entreprise de 10 salariés et plus, les professions libérales, les cadres de la fonction publique, les cadres administratifs et commerciaux d'entreprise, les ingénieurs et cadres techniques d'entreprise. On a distingué un quatrième groupe d'inactifs et d'inclassables regroupant les personnes au foyer comme les élèves et les étudiants.